TOUT DOSSIER NE COMPORTANT PAS, LORS DE SON DÉPÔT, L'ENSEMBLE DES PIÈCES EXIGÉES NE DONNERA LIEU A AUCUNE RELANCE ET FERA L'OBJET D'UNE DÉCISION DE REJET PAR LE MINISTERE DE LA JUSTICE

LES PIECES SUIVANTES DOIVENT IMPERATIVEMENT ÊTRE JOINTES AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

A - Une photographie d'identité récente

B - Un justificatif de nationalité française : photocopie lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ou, à défaut, un certificat de nationalité française récent

C - **Pour la condition de diplôme Bac + 4 :**
- une copie d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 4 années d'études après le baccalauréat ou attestation justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente,

- tous documents, présentés le cas échéant dans une traduction en français établie par un traducteur assermenté, établissant que le diplôme, titre ou attestation a été délivré par une autorité compétente, compte-tenu des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables dans l'Etat concerné

D - Pour les docteurs en droit titulaires d'un autre diplôme d'études supérieures, ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche :

- copie du diplôme national de doctorat en droit
- copie d'un autre diplôme d'études supérieures
- copie du contrat doctoral ou contrat ATER ou contrat de professeur des universités ou de maître de conférences ou de chargé d'enseignement vacataire
- état des services établi suivant le modèle en annexe I ou reprenant les informations demandées sur cet imprimé.

E- **Pour la condition d'activité professionnelle** :

- pour les activités relevant du secteur public :

- L'état des services précisant les périodes d'emploi et les affectations (lieu et service) suivant le modèle en **annexe I** ;
- Un curriculum vitae ;
- Pour les agents non titulaires, les photocopies des contrats sont obligatoires ;
- Pour les agents non titulaires et les attachés territoriaux, attachés d'administration de l'état, attachés d'administration hospitalière, les fiches de postes des différentes fonctions occupées ou à défaut des attestations employeur expliquant de manière précise les tâches confiées ou à défaut un compte rendu d'entretien professionnel pour chacun de ces postes ;
- Pour les ATER, à défaut de précision dans leur contrat, une attestation précisant s'ils exerçaient à temps partiel ou à temps complet.

- pour les activités relevant du secteur privé :

- Le formulaire des activités complété, avec les dates complètes (jour/mois/année) de début et de fin de chacune des expériences professionnelles (modèle en **annexe II**) ;
- Un curriculum vitae ;
- Les documents justificatifs obligatoires pour chacune des activités salariées du secteur privé :
    - un certificat ou attestation de travail,
    - un contrat de travail
    - une fiche de poste ou à défaut une attestation employeur expliquant de manière précise les fonctions exercées,
    - le dernier bulletin de salaire pour chaque activité exercée.

- pour les travailleurs indépendants :
    - un justificatif du statut juridique de l'activité,
    - un justificatif du domaine d'activité,
    - un justificatif sur lequel apparaît les dates de début et de fin de l'activité.

- pour les avocats, fournir obligatoirement une **attestation du bâtonnier précisant les périodes d'exercice.**

- pour les magistrats à titre temporaire : un état des services et le décret de nomination.

- pour les directeurs des services de greffe judiciaires justifiant de conditions de grade et d'emploi fixés par décret : arrêté de nomination sur un emploi fonctionnel ou de nomination de directeur hors classe et état des services.

*Il est rappelé que, sous peine de forclusion, le présent dossier de candidature dûment renseigné et accompagné de toutes les pièces justificatives, doit être transmis **par voie électronique** à l'Ecole nationale de la magistrature, **au plus tard le 16 octobre 2026 à 17 heures (heure de Paris)**, ou en cas d'impossibilité d'envoi du dossier par voie électronique, par pli recommandé à l'ENM, service des recrutements - 10 rue des frères Bonie - 33080 Bordeaux Cedex, au plus tard à cette même date.*

<u>Récapitulatif des pièces à produire</u> :

- Pour le recrutement de magistrats du **1er grade** de la hiérarchie judiciaire :

	Diplôme requis	Condition d'activité professionnelle
Professionnel ayant au moins 7 ans d'activité professionnelle particulièrement qualifiante	Bac+4	- CV - Copie des contrats pour les agents publics non titulaires et les salariés du secteur privé - Etat des services détaillés pour les agents publics titulaires et non titulaires - Certificat ou attestation de travail pour le secteur privé - Fiches de postes ou attestation employeur ou compte rendu d'entretien professionnel pour les agents non titulaires, les attachés et les salariés du secteur privé - Dernier bulletin de salaire par activité du secteur privé
Juriste assistant ou attaché de justice		- CV - Etat des services - Copie des contrats
Directeur des services de greffe judiciaire		- Etat des services
Avocat		- CV - Etat des activités - Attestation du bâtonnier
Docteur en droit	Doctorat en droit	- CV - Autre diplôme d'études supérieures - Copie du contrat doctoral ou contrat ATER ou contrat de professeur des universités ou de maître de conférences ou de chargé d'enseignement vacataire - Etat des services

- Pour le recrutement de magistrats du **2ème grade** de la hiérarchie judiciaire :

	Diplôme requis	Condition d'activité professionnelle
Professionnel ayant au moins 15 ans d'activité professionnelle particulièrement qualifiante	Bac+4	- CV - Copie des contrats pour les agents publics non titulaires - Etat des services détaillés pour les agents publics titulaires et non titulaires - Certificat ou attestation de travail pour le secteur privé - Fiches de postes ou attestation employeur ou compte rendu d'entretien professionnel - Dernier bulletin de salaire par activité du secteur privé
Magistrat à titre temporaire		- CV - Décret de nomination - Etat des services
Directeur des services de greffe judiciaire		- Arrêté de nomination ou de promotion (directeur fonctionnel ou hors classe) - Etat des services
Avocat		- CV - Etat des activités - Attestation du bâtonnier
Docteur en droit	Doctorat en droit	- CV - Autre diplôme d'études supérieures - Copie du contrat doctoral ou contrat ATER ou contrat de professeur des universités ou de maître de conférences ou de chargé d'enseignement vacataire - Etat des services

ANNEXE I

ETAT DES SERVICES

Candidat au concours professionnel pour le recrutement de magistrats du premier grade et du deuxième grade de la hiérarchie judiciaire (Articles 23 et 24 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature)

Session 2027

ADMINISTRATION : …….

Un état des services doit être fourni pour chacune des administrations auxquelles a appartenu le candidat

SITUATION DU CANDIDAT ET ETAT DES SERVICES

M /Mme…….Né(e) le …….. à …….
Catégorie (A, B, C, stagiaire, contractuel, vacataire….) : …….
Corps et grade actuel…….
Emploi actuel de l'agent……..…
Date de titularisation (ou de recrutement)……

Grade	**Date décision**	**Qualité** *(titulaire, stagiaire, contractuel, vacataire…)*	**Affectation Lieu, service** *(1)*	**Périodes d'emploi** Du…..……Au *(2)*		**Observations** *(temps complet / % temps partiel, en détachement, en congé parental…)*

(1) Préciser les différentes affectations dont l'intéressé(e) a fait l'objet.
(2) Y compris toutes les périodes ne correspondant pas à l'exercice effectif de la fonction et retenues pour l'avancement

Soit une ancienneté de … **ans,** … **mois,** … **jours <u>à la date de signature du présent état des services</u>**
L'intéressé(e) exerce-t-il (elle) actuellement ses fonctions ? ……

<u>Le présent état doit être établi, daté et signé par le chef de service ou l'autorité de nomination</u>

A ……., le……
Nom……
Qualité……
(Signature)

<u>Cachet de l'administration</u>
(Obligatoire pour la validité de l'état des services)

CONCOURS PROFESSIONNEL SESSION 2027 **ANNEXE II**

(Articles 23 et 24 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature)

DUREE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (SECTEUR PRIVE)

ACTIVITES QUALIFIANTES POUR EXERCER LES FONCTIONS DE MAGISTRAT :														
Justificatif * n° (1)	**Dates**		**Nature de l'activité**	**Organisme ou employeur**	**Temps complet ou partiel (%)**	**Cadre** secteur privé** TEMPS TRAVAILLE TENANT COMPTE DU (%)**				**Autres catégories TEMPS TRAVAILLE TENANT COMPTE DU (%)**				
	Du	**Au**				Ans	Mois	Jours	Heures	Ans	Mois	Jours	Heures	
1														
2														
3														
4														
5														
	TOTAL DES ACTIVITES QUALIFIANTES													

** au sens des conventions collectives ou avocat, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, avoué, notaire, huissier de justice, greffier de tribunal de commerce

(1) Un document justificatif doit être fourni pour chacune de ces activités (certificats de travail + CV et fiche de poste + dernier bulletin de salaire pour chaque activité exercée ; attestation du bâtonnier obligatoire pour les avocats).

RECLASSEMENT (Partie réservée à l'administration)	**Catégorie A : an(s) mois jour(s)**	**Autres catégories: an(s) mois jour(s)**
	TOTAL : an(s) mois jour(s)	

**** Veuillez numéroter vos justificatifs d'activités par ordre chronologique***